



Communiqué de presse

ASSOUPPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE : DERNIER RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

La PEEP rappelle qu'elle a soutenu l'assouplissement de la carte scolaire et qu'elle n'a jamais demandé sa suppression.

Cet assouplissement a permis aux familles qui le souhaitaient, dans la mesure des places disponibles et sur des critères définis de la même façon pour tous, de pouvoir accéder à d'autres établissements scolaires que ceux de leur secteur de résidence.

Il a permis également une égalité de traitement des demandes des familles, aussi bien pour celles qui ne connaissent pas les arcanes de l'Éducation nationale que pour celles qui en maîtrisent les rouages.

Les familles n'ont pas forcément voulu obtenir, dans leur demande de dérogation, des établissements « cotés » : non, elles ont fait aussi leur choix par rapport à des projets d'établissement cohérents avec des équipes éducatives présentes, solides et ouvertes aux familles (cf. les derniers résultats de notre Observatoire des Parents d'Élèves sur les préoccupations fortes des parents). Nous en voulons pour preuve l'attrait exercé par les 16 % d'établissements de l'éducation prioritaire auprès de celles-ci.

Ne nous voilons pas la face, il était évident que la mise en place de l'assouplissement de la carte scolaire allait mettre en évidence des différences jusqu'alors artificiellement masquées.

En effet, les représentants PEEP ont réellement constaté le phénomène de « fuite » des familles concernant certains établissements, (les bilans des dérogations qui leur sont communiqués depuis 2 ans par certaines académies en attestent).

Dès que la PEEP a été consultée sur cette réforme de la sectorisation, elle a toujours demandé que l'on traite les causes de ce problème plutôt que les conséquences (à savoir analyser les raisons pour lesquelles certains établissements sont évités), et qu'on ne s'interdise aucune réflexion quant aux solutions à apporter.

De plus, beaucoup de familles renoncent aux demandes de dérogation pour des raisons pratiques et budgétaires (éloignement, coût des transports, etc.). Il n'en reste pas moins que **chaque famille a droit à un établissement de qualité dans le secteur dont relève son enfant** ! Il convient de le souligner.

Il faut donc envisager de transformer radicalement dans leurs pilotages, projets et structures, les établissements qui sont fuis par les familles, et se poser la question de leur maintien dans des quartiers ghettoisés.

Il faut également soutenir, conforter et valoriser les projets pédagogiques et le travail des équipes des établissements scolaires en zone d'éducation prioritaire

L'assouplissement de la carte scolaire a au moins le mérite de pointer du doigt là « où ça fait mal » : profitons-en pour agir !

Le 13 novembre 2009